



Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)*

Cette formation vous prépare aux examens de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en vue d'exercer la profession de Conseiller en sécurité financière.

Fonds distincts et rentes

DURÉE : 8 heures de formation

OBJECTIF : Recommander des fonds distincts, des rentes individuelles et des régimes de rentes collectives adaptés à la situation et aux besoins des clients.

CONTENU :

- Évaluer la situation et les besoins du client
- Analyser les produits offerts répondant aux besoins du client
- Mettre en place une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client
- Offrir un service à la clientèle pendant la période de validité de la couverture

Assurance vie

DURÉE : 10 heures de formation

OBJECTIF : Recommander des produits individuels et collectifs d'assurance vie adaptés à la situation et aux besoins des clients.

CONTENU :

- Évaluer la situation et les besoins du client
- Analyser les produits offerts répondant aux besoins du client
- Mettre en place une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client
- Offrir un service à la clientèle pendant la période de validité de la couverture

Assurance contre la maladie et les accidents

DURÉE : 8 heures de formation

OBJECTIF : Recommander des produits individuels et collectifs d'assurance contre la maladie ou les accidents adaptés à la situation et aux besoins des clients.

CONTENU :

- Évaluer la situation et les besoins du client
- Analyser les produits offerts répondant aux besoins du client
- Mettre en place une recommandation adaptée à la situation et aux besoins du client
- Offrir un service à la clientèle pendant la période de validité de la couverture

Déontologie financière (code civil)

DURÉE : 4 heures de formation

OBJECTIF : Établir une pratique professionnelle éthique, conforme aux règles encadrant le secteur de l'assurance de personnes.

CONTENU :

- Comprendre le cadre législatif de l'assurance de personnes
- Intégrer à la pratique professionnelle les particularités juridiques des contrats d'assurance et de rentes
- Intégrer à la pratique professionnelle les règles qui encadrent l'activité de représentant

* Le volet PQAP est assumé par notre partenaire accrédité par l'AMF : Groupe Formation Expert.

197-2, rue Paré, Granby (Québec) J2G 5E4 • 450 305-0327
info@academiedesfinances.com • www.academiedesfinances.com

